

Image not found or type unknown



Procédure au tribunal de police

Par **Albert FREYBERGER**, le **21/01/2009** à **14:33**

J'ai déposé en 2006 une plainte pour injures et menaces contre 2 personnes. L'officier du Ministère Public m'a informé que la procédure suivie contre les prévenus sera appelée à l'audience publique début février 2009. Dois-je me constituer partie civile (de quoi s'agit-il exactement?) et demander des dommages et intérêts (si oui, combien)?

Merci d'avance

Albert FREYBERGER